

**Zeitschrift:** Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels  
**Herausgeber:** Schweizer Hotelier-Verein  
**Band:** 39 (1930)  
**Heft:** 20  
  
**Rubrik:** Nouvelles diverses

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

suivant les besoins, le nombre des compartiments de l'une ou l'autre espèce. Notre système, quoique plus rigide, a ses avantages qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer.

D'une façon générale, on constate une incompréhension croissante de la part des fumeurs à l'égard des non-fumeurs. Trop habitués à leur passion, ils ne peuvent se figurer un instant que d'autres en souffrent, que leurs bouchées de fumée peuvent provoquer chez autrui des maux de tête, des maux de gorge ou de la toux et que chacun ne tient pas à ce que ses habits et son linge sentent encore le tabac le lendemain. Il serait bon que la Direction générale des C. F. F. renseignât de temps à autre le public par la voie des journaux sur la façon dont il faut interpréter ses instructions concernant les wagons fumeurs et les wagons non-fumeurs et qu'elle renouvelât périodiquement ses avis au personnel des trains.

La question a son importance pour notre tourisme et pour les voyageurs étrangers qui utilisent nos lignes ferroviaires. Mais il ne s'agit pas seulement de nos trains. L'habitude de fumer dans nos confiseries et nos pâtisseries, à l'heure du thé, s'est beaucoup généralisée ces derniers temps, surtout depuis que les dames elles-mêmes se sont mises à griller des cigarettes. Une confiserie n'est cependant pas un café et rares sont les pâtisseries qui ont osé afficher une défense de fumer entre quatre et six heures. Il est vrai que la ligne de démarcation entre la confiserie-tea room et le café-restaurant s'est de plus en plus effacée, ce qui donne tous les droits aux fumeurs. Quand les pâtisseries servent aussi des liqueurs, des eaux minérales et de petits repas, il est difficile de maintenir, même à certaines heures seulement, une stricte discipline à l'égard des fumeurs.

Les hôteliers aussi sauraient en dire long à ce sujet. Que de fois, dans la salle à manger des hôtels et des restaurants des personnes qui déjeunent ou dînent avant les autres dépendent en sirotant leur café (ou des le potage entre chaque service. *Réd.*) des nuages de fumée autour d'elles, quand le gros des clients n'a pas même entamé le potage ou les hors-d'œuvre. Le tact et l'éducation de ceux qui connaissent et pratiquent les égards dus au prochain deviennent chose rare, même dans le monde élégant.

C'est un fait que le problème de l'autorisation ou de l'interdiction de fumer dans les chemins de fer et les locaux publics est devenu plus complexe depuis quelque temps. Il faudra trouver des solutions nouvelles pour satisfaire des goûts diamétralement opposés. Cela est difficile, mais non pas impossible avec un peu de bonne volonté.

E. P.-L.

## Les chèques de voyage de l'Administration des postes suisses

Les personnes qui voyagent beaucoup évitent de porter sur elles, en numéraire ou en billets de banque, des sommes importantes qu'elles

risquent de perdre ou qui peuvent leur être volées. On a créé à leur intention les chèques de voyage, émis soit par des organisations touristiques et bancaires, soit par des administrations officielles.

Les carnets de chèques de l'Administration des postes suisses remplacent très avantageusement, pour les voyages et les séjours dans notre pays, les espèces et les billets de banque. Ils permettent à leur détenteur de s'approvisionner selon ses besoins en argent monnayé et en billets auprès de n'importe quel office de poste suisse.

Ces carnets contiennent dix chèques à 50 ou 100 francs. La poste les délivre aux titulaires de comptes de chèques postaux, aux membres de leurs familles ou aux employés de ces maisons. La contre-valeur de 500 ou 1.000 francs, plus une taxe de 2 fr. par carnet, sont inscrites au débit du compte de chèques de l'intéressé. Les chèques de voyage, dans ce cas, sont donc nécessairement couverts par le compte de chèques postaux.

Les personnes qui n'ont pas de compte de chèques à la poste achètent les carnets auprès des banques et des bureaux de voyages; elles payent alors une provision supplémentaire de 1/2 % de la valeur nominale du carnet. Ici encore la couverture est certaine, puisque le carnet a été payé au comptant.

Le voyageur doit signer une première fois tous les chèques en faisant l'acquisition du carnet. Il doit signer chaque chèque une deuxième fois lorsqu'il le présente pour paiement. Cette manière de faire offre une grande sécurité, car un chèque de voyage signé une seule fois ne sera pas payé par la poste. C'est ce qui se produirait par exemple si une personne avait trouvé un carnet de chèques postaux de voyage et cherchait à l'encasser en imitant la signature du propriétaire du carnet. Du reste, la perte d'un carnet est immédiatement signalée à la poste, qui fait le nécessaire pour que la contre-valeur ne soit pas versée à des faussaires par ses bureaux.

Contre remise d'un chèque de voyage dûment rempli et signé, tout office de poste suisse paye le montant correspondant, en espèces et sans frais. Les guichets de poste étant ouverts plus longtemps que ceux des banques, le chèque postal de voyage a sur la lettre de crédit et le chèque bancaire l'avantage de permettre au possesseur du carnet de se procurer encore de l'argent alors que les banques sont déjà fermées. D'autre part, il y a des guichets postaux partout, même dans des localités fort éloignées de tout établissement de banque.

Les chèques postaux de voyage sont acceptés en paiement par les Chemins de fer fédéraux et par d'autres entreprises de transport, ainsi que par des hôtels et des maisons de commerce. Les hôtels, en tout cas, peuvent les accepter sans crainte, la couverture de ces chèques étant toujours assurée, comme nous l'avons vu plus haut, ce qui n'est pas toujours le cas pour des chèques bancaires.

Les carnets de chèques de voyage émis par notre Administration des postes ont un format de poche commode et peuvent être facilement serrés dans un portefeuille. La durée de la validité de ces chèques est de deux ans à partir du jour d'émission. Le montant des chèques non utilisés est remboursé à l'ayant-droit.

Les chèques de voyage de l'Administration des postes suisses sont de plus en plus demandés à l'étranger par les touristes qui se proposent de venir en Suisse et qui se trouvent ainsi dispensés du désagrément de changer leur argent en entrant dans notre pays.

## Nouvelles des Sections

**La loi tessinoise sur les enseignes.** — Les journaux tessinois publient l'ordre du jour suivant: « Les directions des sociétés des hôteliers de Lugano et de Locarno, pleinement d'accord sur l'opportunité d'éliminer les abus en matière d'enseignes dans des langues qui ne sont pas celles du canton du Tessin, déplorent toutefois que le projet de loi y relatif n'ait pas reçu au préalable la publicité réclamée par l'importance de ce décret législatif et confirment le précédent ordre du jour de la section de Lugano. Elles dénoncent unanimement les périls économiques du projet de loi tel qu'il est présenté et affirment que la loi, du point de vue fiscal, a un caractère vexatoire, du moment qu'elle prévoit une taxe de 2 à 50 francs pour chaque traduction d'enseigne, ce qui ressort du message même du gouvernement, où l'on relève les notables et importantes ressources que l'on espère se procurer par la dite taxe ». — Nous répétons à ce propos que toute réclamation, pour être efficace, doit être faite dans la langue de la clientèle à laquelle elle s'adresse. Pour être logique, le gouvernement tessinois aurait dû ajouter à sa fameuse loi un article décrétant que la seule langue autorisée dans le canton est désormais la langue italienne et que les Suisses ou les étrangers assez téméraires pour y parler une autre langue y seront considérés et traités comme des indésirables. En voulant battre monnaie sous prétexte de sauvegarder le caractère d'italianité du Tessin, le gouvernement tessinois a donné le premier des coups de couteau qui tueront la poule aux œufs d'or. La loi sur les enseignes aurait pu être promulguée dans un pays qui n'a pas besoin de l'argent du dehors; au Tessin, cet ukase est une erreur monumentale.

**Châteaux et ruines.** — Environ 200 personnes ont participé à Ragaz à l'assemblée annuelle de l'Association suisse pour la conservation des châteaux et des ruines. L'effectif de la société est de 950 membres. Ses recettes ont atteint 30.000 francs. Après la liquidation des affaires courantes et après avoir entendu divers discours et conférences, les participants ont visité plusieurs châteaux et ruines du Lichtenstein et du canton de St-Gall.

**L'Union suisse du commerce et de l'industrie** aura son assemblée ordinaire des délégués le samedi 31 mai 1930, à 10 heures du

matin, au Grand Hôtel Dolder à Zurich. A l'ordre du jour: rapport et comptes annuels, modifications dans l'état des sections, élection de la section vorort, réélection de la Chambre suisse de commerce, rapports sur la fourniture de l'électricité en Suisse, M. le professeur Dr J. Wyssling parlant du point de vue des producteurs et M. le Dr E. Steiner du point de vue des consommateurs d'énergie. La Chambre de commerce zurichoise, qui est section vorort depuis 1882, accepte sa réélection pour une nouvelle période de quatre ans. Les sections sont priées de munir leurs délégués d'une carte de rémission. L'assemblée des délégués sera suivie d'un lunch en commun au Grand Hôtel Dolder. Les noms des délégués qui prendront part au banquet doivent être communiqués au vorort au plus tard jusqu'au 24 mai.

**La Société de développement de Martigny** a tenu son assemblée annuelle le 30 avril sous la présidence de M. Kluser. Les comptes de l'exercice accusent un total de recettes de 2780 fr. 55 et un total de dépenses de 1176 fr. 85. Le fonds pour la création d'une piscine s'élève actuellement à 900 francs. Le budget des dépenses pour 1930 se répartit entre les rubriques suivantes: Bureau officiel de renseignements (entreteni entièrement aux frais de la société depuis sa fondation), cotisations à l'Union romande du tourisme et à l'Union suisse des sociétés de développement, 300 fr. au fonds de la piscine 200 fr. aux brochures-réclames, embellissements divers et réparations, conférences et fête du ruit au 10 mai. M. Kluser a rendu compte de l'activité du comité durant l'année écoulée, notamment en ce qui concerne la publicité, l'éclairage public, le bureau de renseignements et diverses questions d'édition et de tourisme (billets de famille, etc.). M. Kluser a été confirmé dans ses fonctions préidentielles. M. le Dr Blaser, de Lausanne, a ensuite fait une conférence sur le tourisme et la publicité touristique. Nous reviendrons le plus tôt possible sur cet intéressant travail.

**La Société de développement de la Gruyère.** — Au 31 décembre 1929, les disponibilités de la société étaient de 2285 fr. 45 et le fonds spécial pour le *Guide de la Gruyère* se montait à 2684 fr. 20. A cette date, la société comptait 88 membres. Ce nombre tout à fait insuffisant montre les difficultés du recrutement de nouveaux sociétaires dans la région. Le rapport déclare que sans la bonne volonté et le généreux appui de quelques membres, la Société pour le développement de la Gruyère ne parviendrait pas à exercer une activité profitable au pays. La société a édité et fait distribuer en Suisse et à l'étranger plus de 10.000 prospectus de langue française; cette publicité s'adresse spécialement à la clientèle des agences de voyages

renoviert  
basel hotel victoria - national  
am bahnhof zimmer von 6 fr. an

# ZIKA

LA CENTRALE TÉLÉPHONIQUE DE L'EXPOSITION EST EXPLOITÉE D'APRÈS LE PRINCIPE D'UNE CENTRALE D'HOTEL MODERNE. POUR VISITES ET DÉMONSTRATIONS, PRIÈRE DE S'ADRESSER A LA TÉLÉPHONISTE. IL EST CEpendant RECOMMANDÉ DE SE METTRE AUPARAVANT EN RELATION AVEC LE SERVICE DES INSTALLATIONS DE L'OFFICE TÉLÉPHONIQUE DE ZURICH, TÉLÉPHONE NO. UTO 16.20.

**HOLZ** Leuchter  
Tisch- und  
Ständerlampen  
wirken vornehm u. behaglich  
Die grösste Auswahl und billigste Bezugsquelle bietet das  
**Spezialgeschäft BARBE**  
ZÜRICH, Oetenbachstr. 24 (nächst Bahnhofstr.)  
Vorschläge absolut unverbindlich  
Referenzen erster Häuser

**STEPPDECKEN**  
NEUANFERTIGUNG/UMARBEITUNG

**w. Geelhaar**  
Bern  
GEGR. 1869  
THUNSTRASSE 7

**BUCHANAN'S**  
**BLACK&WHITE**  
WHISKY  
AGENCE GÉNÉRALE POUR LA SUISSE  
FRED. NAVAZZA — GENÈVE

**KAFFEE**  
Seit  
über 50 Jahren führt meine Firma  
den Artikel Kaffee als Spezialität. Ich kann  
Ihnen daher grosse Vorteile bieten. Langjährige gute  
Abnehmer. Silberne Medaille mit Diplom an der  
Schweizer Kochkunst-Ausstellung 1923

Angestellten-Kaffee Pure . . . . .	Fr. 3.40
Restaurations-Mélange . . . . .	Fr. 3.80
Spezial-Hotel-Mélange . . . . .	Fr. 4.—
Extra Wiener-Mélange . . . . .	Fr. 4.20
Café noir turc-Mélange . . . . .	Fr. 4.80

KAFFEE-ESSENZE  
In 2 1/2 und 5 kg-Büchsen  
Lieferung franko SBB von 10 kg an

**WILLIMANN-LAUBER**  
Gross-Rösterei  
LUZERN 18 Telephon 733

**„Revue“-Inserate sind nie erfolglos!**

**Rolladen**  
Rollalousien  
aller Systeme  
empfiehlt als Spezialität

Bei Bedarf von  
**Hotel-papieren**  
verlangen Sie Offerte  
bei  
**Maison WAP**  
Lausanne  
wo man Sie prompt  
und zuverlässig be-  
dient.

**National-Kassen** (occ.)  
verkauf mit aller Garantie.  
Reparaturen schnell u. zuver-  
lässig. Eigene Papierher-  
steller für Kasseroullen. Reto-  
neller für Hotelkassen, bei  
Ballenbelastung. M. SING,  
Kloshausstrasse 15, Zürich.  
Telephon Limmat 4512.

**Bordeauxflaschen**  
grün und weiß, 70 und 35 Zentiliter, Wein-  
und Likörflaschen in allen gebräuchlichen  
Formen. Lieferung von jedem Quantum in  
Leihbarassen.  
**Glashütte Bülach A.G. in Bülach**  
Telephon Nr. 5  
Illustrierte Preisliste

**Spezial-Firma**  
für  
**Garten-Schirme**  
in noch nie dagewesener Auswahl.  
A parte, ges. gesch. Spezialdessins.  
**Garten-Möbel**  
in jeder Preislage, in Holz u. Eisen  
Stets Eingang neuester Modelle

**Metzlufft Zürich**  
29 Spiegelg. Rindemarkt 26, Tel. H.22.84  
Markisen-, Storen- und Gartenschirmfabrik  
Gegründet 1865

et des bureaux de renseignements. La société a participé en outre à la propagande faite par la brochure de luxe de l'Union romande du tourisme, ainsi qu'à la réclame collective organisée par la Suisse romande à l'Exposition internationale de Barcelone. Le *Guide de la Gruyère* est très apprécié, mais ne peut être suffisamment diffusé pour des raisons d'économie. L'été chaud de 1929 a été favorable à l'hôtellerie gruyérienne. L'amélioration a été surtout sensible chez les hôteliers qui sont « à la page », c'est-à-dire qui se distinguent par la bonne tenue de leurs maisons et la qualité de leur cuisine. Si la Gruyère n'est guère connue de la clientèle étrangère riche, elle conserve la faveur des classes moyennes, qui cherchent avant tout le bon air et la tranquillité dans des sites agréables. La société a favorisé selon son pouvoir le développement des sports d'hiver en Gruyère.

## Questions professionnelles

**La profession hôtelière**, sans doute, ne réclame pas des surhommes. Très complexe en elle-même, nécessitant des connaissances aussi approfondies que possible des diverses branches qui s'y intègrent, elle n'est cependant pas au-dessus des possibilités de l'homme moyen. Mais plus cet homme aura acquis une expérience largement dégagée de connaissances théoriques et pratiques, plus il se sera rendu digne du succès. L'hôtellerie a besoin de ces hommes pour barrer la route à ceux qui, s'improvisant hôteliers, n'en ont ni l'esprit, ni l'éducation et font de mal au bon renom de la profession. (M. Gautier, président des Directeurs français d'hôtels et de restaurants.)

**La presse hôtelière**. — « Je veux, dit un grand hôtelier américain, rendre hommage à la presse hôtelière pour les services qu'elle nous rend, car elle voit nos buts et notre idéal plus clairement que la moyenne des hôteliers. Trop peu d'hôteliers comprennent que pour une grande part l'éducation professionnelle du personnel supérieur d'hôtel se fait par la presse hôtelière. Or l'amélioration de ce personnel de confiance se traduit, par une augmentation des bénéfices. Je sais que les hôteliers ne soutiennent pas toujours suffisamment la presse hôtelière. J'espère vivement qu'ils sauront lui donner désormais leur appui moral et leur soutien pécuniaire par la publicité. »

## Informations économiques

**Pour les vins valaisans**. — La Chambre de commerce du canton du Valais, qui avait pris l'initiative d'une souscription volontaire en vue de la constitution d'un fonds de propagande en faveur des vins du Valais, a réuni dans ce but, au total, 11,045 francs. C'est un bon commencement.

**Office central des vins du Valais**. — Le comité de la Fédération des caves coopératives du Valais, réuni à Sion sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Troillet, a créé définitivement l'Office central des vins du Valais et a adopté son programme d'activité. M. Rudolf von der Mühl, ingénieur agronome, a été désigné comme directeur de l'Office.

**Les droits sur l'alcool hygiénique**. — Un communiqué assez embarrassé par la presse explique que c'est par erreur que la Régie a fait prélever dès le 7 avril les droits doublés sur les importations de produits pharmaceutiques contenant de l'alcool, les parfums et les cosmétiques à base d'alcool, etc. Les importateurs qui ont dû payer une taxe de monopole doublée ont le droit de demander dans les 60 jours le remboursement de la moitié de la taxe acquittée. La belle gaffe n'en a pas moins été commise.

**Pour le verger et le vignoble**. — Tout dernièrement a eu lieu à Berne la première séance de la commission de l'Office central de propagande en faveur des produits du verger et du vignoble de la Suisse. Des questions d'organisation, de finances, d'administration ont été étudiées et la commission a élaboré un plan d'activité pour 1930. Le programme prévoit notamment une large propagande en faveur des vins suisses et du jus de fruits sans alcool. Des mesures seront prises pour faciliter l'écoulement des vins indigènes, afin de conjurer la crise viticole. L'Office de propagande, dont le siège est à Zurich, a été ouvert officiellement le mercredi 7 mai.

**Arboriculture valaisanne**. — Le dernier rapport de la Banque cantonale du Valais relève que la production des fruits prend d'année en année plus d'importance dans ce canton. On voit arriver le moment où elle concurrencera largement celle de la vigne. « C'est là qu'est l'avenir du Valais », a déclaré le magistrat responsable de l'agriculture valaisanne. Les espèces précoces comme les abricotiers ont donné une récolte irrégulière, par suite de la prolongation inusitée du froid hivernal. Mais dans l'ensemble, pour tous les arbres soigneusement traités contre les parasites, la production a été superbe; elle a largement renoncé à capital et travaux. L'arboriculture fruitière rencontre en Valais les conditions naturelles les plus favorables.

**Le vignoble neuchâtelois**. — En 1929, on a récolté dans le vignoble neuchâtelois 61.743 gerbes de vendange blanche valant 38.809 francs, et 4893 gerbes de vendange rouge valant 592.078 francs, de sorte que la valeur totale de la récolte s'élevait à 4.490.887 francs. L'année précédente, on avait récolté 63.775 gerbes de blanc et 5525 gerbes de rouge valant au total 5.590.111 francs. La moins-value pour 1929 est donc de 1.009.224 francs. Cette diminution du rendement du vignoble neuchâtelois est due en grande partie à la baisse sensible des prix de la vendange enregistrée en 1929. Quant à la qualité, elle est supérieure. La mise en bouteilles, intervenue ces jours derniers seulement pour les meilleurs crus, a révélé qu'en tous points le 1929 sera un vin de choix.

**Le prix des vins**. — Un abonné de la *Gazette de Lausanne* sait qu'il a pu constater à la dernière Foire d'échantillons à Bâle que la carte

des vins ouverts indiquait les prix suivants: Neuchâtel, 5 fr. le litre; Fendant, 4 fr. 40 le litre; Château de Luins, 4 fr. le litre. Les vins en bouteilles se vendraient à des prix exorbitants. Ce sont là, dit le correspondant, des prix prohibitifs; aussi, au restaurant de la Foire, consommaient-on presque uniquement de la bière. Le correspondant remarque qu'il en est à peu près ainsi dans les cafés et restaurants de Bâle, à telle enseigne qu'on se demande si les brasseries, dont presque tous les cafétiers dépendent, n'obligent pas ceux-ci à vendre nos vins nationaux à ces prix manifestement excessifs pour augmenter le débit de la bière? — Qui répondra à ces observations et que pourra-t-on répondre?

## Nouvelles diverses

**A. Frey-Martin**. — A Pontresina, où il venait de reprendre la direction d'un hôtel, vient de mourir M. Frey-Martin, bien connu dans les milieux hôteliers de la Suisse romande. Il fut directeur des hôtels Berthod à Château-d'Oex, du Grand Hôtel de Clarens et de l'hôtel de la Dent-du-Midi à Champéry.

**Le vin dans les hôtels**. — M. Gaston Gérard, haut commissaire au tourisme dans le gouvernement français, a envoyé aux syndicats hôteliers une circulaire leur demandant de rétablir les menus « vin compris » et de faire une active propagande en faveur des vins de France.

**Stations de cures italiennes**. — Le 5 mai s'est ouvert à Venise un cours spécial pour les médecins directeurs de stations de cures italiennes. Des cours scientifiques ont été donnés sur les cures d'air, l'héliothérapie, les bains de mer, etc., ainsi que sur la physiologie du sport.

**Des repas maigres à l'hôtel**. — Un groupe d'hôteliers angevins vient de publier une liste d'hôtels recommandés aux touristes catholiques. Cette liste comprend plus de 200 hôtels de la région qui ont pris l'engagement de mettre à la disposition de leur clientèle, les jours d'abstinence, un menu maigre, sans qu'il soit nécessaire de le réclamer. Cette innovation a été appuyée par Mgr l'évêque d'Angers.

**Contre le vin**. — Les organes centraux des associations antialcooliques suisses ont adressé au Conseil fédéral une requête lui demandant de refuser l'adhésion de la Suisse à l'Office international du vin dont le siège est à Paris. Cette requête est basée sur les possibilités de conflits économiques, ainsi que sur des considérations de santé publique et de politique extérieure.

**Les groupes genevois à la ZIKA**. — L'équipe des cuisiniers qui représentera la section de Genève de la Société suisse des cuisiniers à l'Exposition internationale d'art culinaire à Zurich comprendra MM. Charles Kunzle, Gustave Kunzle, William Cudévezel, John Vercelli, Henri Jaeger, Louis Nadal et Georges Rey. L'équipe des maîtres d'hôtel (Union Helvetica) sera composée de MM. Gustave Baur, Louis Chévre et René Dubois. Les équipes désignées se sont déjà mises à l'œuvre pour établir un programme culinaire et de service de table qui soit de nature à retenir l'attention des experts.

**Encore un hôtel au Tessin**. — L'affluence des étrangers au Tessin n'a augmenté guère, mais le nombre des hôtels, sous l'œil paternaliste du gouvernement qui dans chaque nouvelle entreprise voit un nouveau contribuable. C'est ainsi qu'on a inauguré à Lugano l'hôtel-restaurant *Helios*. (Nous nous demandons si ce nom grec ne viole pas la loi sur les enseignes?) Il aura la spécialité de ne servir à sa clientèle aucune boisson alcoolique et de favoriser le régime végétarien. La maison comprend plusieurs salles et salons et une vingtaine de chambres avec une trentaine de lits. Les propriétaires ont fait installer l'eau courante chaude et froide et des chambres de bains.

**Une fête à Genève**. — Les 14 et 15 juin aura lieu à Genève la II<sup>e</sup> Fête centrale de la Fédération des musiques de la Suisse romande. La première a eu lieu à Lausanne en 1922 et la seconde au Sennier, dans la vallée de Joux. La fête de Genève réunira 45 sociétés de Vaud, Valais, Neuchâtel, le Jura bernois et Genève et 25 sociétés françaises, soit au total 70 sociétés et 4.000 musiciens. Les 70 sociétés défilent en cortège dans la matinée du dimanche 15 juin. Des concerts populaires seront donnés aux Bastions et des concerts-apéritifs sont organisés pour le dimanche matin dans tous les quartiers de la ville. Les concours auront lieu dans différentes salles. Le jury sera composé de musiciens professionnels suisses et français. Encore une date à retenir pour le calendrier de nos attractions de cette année.

**La Suisse à l'Exposition de Liège**. — Le pavillon suisse de l'Exposition internationale de Liège a été inauguré le 5 mai, en présence du ministre belge des transports, du ministre de l'Industrie et de nombreuses notabilités. Diverses allocutions ont été prononcées. Le ministre belge des transports, M. Lippens, a félicité la Suisse de son exposition et a relevé l'intérêt commun qu'ont la Suisse et la Belgique de combattre les particularismes excessifs qui dressent autour d'elles de hautes barrières douanières. Le ministre de Suisse, M. Barberay, et le commissaire général de l'exposition suisse ont présenté le pavillon aux invités. Cette participation de la Suisse, comme on l'apprend de différents côtés, fera à notre pays une excellente propagande non seulement en Belgique, mais aussi auprès de tous les visiteurs provenant des nations les plus diverses.

**La Fête des narcisses** se déroulera cette année à Montreux d'après le programme suivant: *Samedi 31 mai*: 14 h., représentation en plein air donnée par le corps de ballet de l'Opéra national de Vienne, avec un orchestre de 60 musiciens — 15 h. 30, corso de voitures et automobiles fleuries; première bataille de fleurs et de confettis — 16 h. 30, cortège en ville — 21 h., grande fête vénitienne et fete d'artifice dans le golfe de Montreux-Territet; bateaux spéciaux — 22 h. 30, deuxième bataille de confettis — 23 h. fete de nuit. — *Dimanche 1<sup>er</sup> juin*: 11 h., concert symphonique sur la place

de fête — 14 h., représentation du corps de ballet de l'Opéra de Vienne — 15 h. 30, défilé de voitures et automobiles fleuries, suivi de la troisième bataille de fleurs et confettis — 16 h. 30, cortège en ville — 21 h., proclamation des résultats du corso fleuri et distribution des prix au Kursaal — 23 h., fête de nuit.

**Pour les villes d'eaux françaises**. — Le professeur Sellier, de la Faculté de médecine de Bordeaux, président de la Société d'hydrologie et de climatologie de Bordeaux et du Sud-Ouest, a accompli en Egypte et en Syrie une importante mission de propagande. Il a donné dans ces deux pays une série de conférences publiques en faveur des stations thermales et climatiques françaises et a partout obtenu un vif succès. Après son retour, il a présidé à Bordeaux un congrès d'hydrologie et de climatologie qui a traité plusieurs problèmes balnéologiques et climatologiques du plus haut intérêt, soit du point de vue scientifique, soit du point de vue touristique. Outre les questions purement scientifiques, il a étudié celle de la législation sur les sources thermales et de la surveillance des stations sous le rapport de l'hygiène, celle de l'emploi judicieux des fonds provenant de la taxe de séjour et celle de l'installation de laboratoires de recherches et de contrôle dans toutes les stations hydrominérales et climatiques possédant légalement ce titre, ces laboratoires étant devenus le complément indispensable de toute organisation moderne de semblables stations.

**Légations et Consulats**

**Trafic et Tourisme**

**Sur le Léman**. — La Compagnie générale de navigation sur le lac Léman délivre des abonnements de saison à prix réduits valables 8 et 15 jours, 1, 3, 6 et 12 mois, qui donnent droit à un nombre illimité de courses sur les bateaux de l'horaire. Elle accorde de plus des réductions de 25 à 55 % aux sociétés d'au moins huit personnes et de 45 à 80 % aux écoles.

**L'hiver à Arosa**. — La statistique de la saison d'hiver 1929/30 à Arosa indique pour le mois de décembre 49.531 nuitées (50.819 en décembre 1928), pour janvier 83.304 (83.713), pour février 98.112 (84.336), pour mars 70.500 (64.405), soit au total pour l'hiver dernier 301.567 nuitées, au lieu de 283.273 pour l'hiver 1928/29. Le beau temps des mois de février et mars a accru de 18.000 le chiffre des nuitées.

**Nouvelle affiche de propagande**. — L'Office National Suisse du Tourisme vient d'édition une nouvelle affiche en couleurs qui représente la Jungfrau. Cette affiche est publiée avec textes français, allemand et anglais et est destinée à la propagande à l'étranger. Elle a été exécutée d'après des sujets animés présentés au concours organisé par le Département Fédéral de l'Intérieur avec la collaboration de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

**Le trafic voyageurs sur les C. F. F.** — Le nombre des voyageurs transportés par les C. F. F. en 1929 s'est élevé à 126.600.000. Par rapport à 1928, il a augmenté de 6.800.000, ce qui représente 5,7 %. Comparé à celui de l'année qui a précédé la guerre, il s'est accru de 32.000.000, c'est-à-dire de 33,8 %. Un communiqué à la presse dit qu'il est peu probable que l'on puisse, dans un avenir prochain, faire droit aux demandes, redoublées pressantes, de réduction des taxes-voyageurs. En revanche, l'administration examine si il ne serait pas possible d'abaisser à bref délai les tarifs des bagages.

**Transports automobiles**. — Selon l'arrêté du Conseil fédéral du 19 mars 1929, les transports réguliers de touristes par automobiles exécutés à titre professionnel sont soumis à concession. Sont considérées comme régulières les courses ayant le même but et qui sont prévues au moins une fois par semaine pendant une période de plus de 15 jours. Les demandes de concessions doivent être adressées à l'inspecteur des courses de la direction générale des postes, qui fournit les formalités nécessaires. Celui qui, sans être au bénéfice d'une concession, exécute à titre professionnel des transports réguliers de touristes, est punissable conformément à l'article 62 de la loi sur le service des postes.

**De Vallorbe à Domodossola**. — Les essais de traction électrique sur le parcours Iselle-Domodossola nouvellement électrifié ont été particulièrement satisfaisants. La traction à vapeur y sera supprimée dès le 15 mai, avec l'introduction du nouvel horaire. Le gain des temps de parcours est de 10 minutes à la descente et de 20 minutes à la montée. Cette innovation, avec l'accélération générale de la marche des trains, présentera un grand avantage pour toute la ligne du Simplon. Les travaux de transformation exécutés dans le tunnel (changement du système triphasé en monophasé) ont duré du 15 octobre 1929 au 27 février 1930. Le système de traction sera de nouveau à Domodossola.

**Aussi une propagande**. — On lisait dernièrement dans *La Suisse*, de Genève, ces lignes de son collaborateur occasionnel M. O.: « Nous avons eu l'occasion de voir dernièrement, au cours d'un voyage en France, quelques gares primées lors du dernier concours de gares fleuries. La publicité qu'en retenaient ces gares a été considérable. Tout le long du train, ce n'étaient que exclamations admiratives et le nom de ces stations restera gravé dans la mémoire de centaines de touristes. Nos sociétés d'horticulture de la Suisse romande ne pourraient-elles pas prendre en mains l'organisation d'un concours de ce genre? Les sociétés de développement s'intéresseraient sûrement aussi à cette excellente publicité. »

**Sur les routes vaudoises**. — La gendarmerie vaudoise a décidé la création d'une brigade particulière d'agents de motocyclistes et automobilistes, chargée de la surveillance générale de la circulation sur toutes les grandes artères du canton. Il ne s'agit nullement d'une mesure tracassière pour l'automobilisme et le tourisme, mais d'une précaution de sécurité prise contre les trop nombreux chauffards, véritable danger public. Cette police de la route n'aura du reste rien de commun avec certaines pratiques policières comme les « contraventions au vol » et d'autres traquenards. L'initiative de la gendarmerie vaudoise est très intéressante et on peut en attendre de bons résultats pour une plus grande sécurité de la circulation.

**Pour la sécurité de la route**. — Le Département de justice et police du canton de Genève publie une note constatant que le nombre des personnes assez téméraires pour conduire une automobile alors qu'elles sont en état d'ébriété augmente continuellement, ce qui constitue un grave danger pour tous les usagers de la route. Le Département de justice et police estime de son devoir de faire savoir à tous ceux que cela pourrait concerner qu'il n'hésitera pas à sevir énergiquement contre les coupables pris sur le fait, même s'ils n'ont pas encore causé d'accident. Outre une forte amende, il prononcera dans chaque cas le retrait du permis de conduire pour une longue durée et, en cas de récidive, à titre définitif.

**Les croisières de terre**. — On sait que la plupart des compagnies de navigation organisent aujourd'hui de lointaines excursions de vacances à bord de leurs paquebots. Le chemin de fer se prépare à leur faire concurrence et l'innovation prospère déjà aux Etats-Unis. Des trains loués par des agences de voyages parcourent de longs itinéraires. Chaque voyageur y a sa cabine, un vrai lit et tout le confort, des lavabos et des bains. Il y a coiffeur et coiffeuse, bibliothèque, cinéma, danse, T. S. F. etc. Bref, ce train n'est plus un train; c'est un hôtel ambulant sur rails. Tout cet ensemble se gare dans les stations à visiter. Là, des voitures viennent chercher les voyageurs pour les excursions organisées aux environs et c'est la collaboration étroite de l'automobile et du wagon. La loi impérative du progrès et le besoin de « bougeote » imposeraient un jour ou l'autre à l'Europe les croisières de terre.

**Statistique genevoise**. — Durant le mois d'avril 1930, on a enregistré dans les hôtels et les pensions de Genève 13.661 arrivées, au lieu de 13.198 en avril 1929. Ces visiteurs se répartissent comme suit par nationalités: Suisse 5752, France 2320, Allemagne 1927, Etats-Unis 780, Grande-Bretagne 770, Italie 375, Hollande 196, Autriche 175, Tchécoslovaquie 138, Espagne 131, Belgique 120, Pologne 88, Suède 84, Japon 75, Argentine 68, Danemark 64, Canada 61, Roumanie 52, Hongrie 45, Yougoslavie 44, Australie 34, Chili 33, Russie 31, Norvège 29, Grèce 27, Uruguay 23, Brésil 22, Afrique 20, Portugal 17, Turquie 15, Chine 12, Mexique 12, Indes 11, Albanie 10, Etats baltes 10, Finlande 10, autres Etats de l'Europe 13, de l'Amérique 61, de l'Asie 6. Comparativement au mois d'avril 1929, le nombre des Français s'est accru de 705, celui des Suisses de 216 et celui des Allemands de 74; celui des Anglais a diminué de 21.

**Le nouvel horaire**, en vigueur du 15 mai 1930 au 14 mai 1931, apporte diverses améliorations dans les relations internationales. Le train du matin Lyon—Genève arrivera dans cette dernière ville à 10 h. 45 et, pendant la période de l'horaire d'été, pourra assurer la correspondance avec le direct 113 pour Bienne, Zurich et Bâle. Un nouveau train direct Suisse—Marseille, en correspondance avec les trains du matin venant de Zurich, Bâle et Berne, permettra à Genève la continuation directe, en été, via Chambéry—Grenoble; au retour, la correspondance est prévue à Genève avec les trains via Berne et Bienne à destination de la Suisse orientale. Ensuite de l'introduction de la traction électrique entre Domodossola et Brigue, les trains de la ligne du Simplon gagneront dix minutes dans la direction de l'Italie et 25 minutes en sens inverse. Un nouveau train accéléré 39 partant de Sion à 16 h. 42 trouvera à Lausanne la correspondance avec les directs du soir à destination de Zurich et Bâle, via Berne et Bienne. En sens inverse, l'accéléré 42, partant de Lausanne pour Sion à 11 h. 57, circulera jusqu'à Brigue du 15 mai au 4 octobre. Des voitures Pullman seront introduites sur le parcours Belfort—Interlaken dans les directs 148 et 135. La relation directe Londres—Interlaken via Dunkerque—Nancy (dép. de Londres à 22 h. 30 et d'Interlaken à 10 h. 02) aura lieu quatre fois par semaine et non plus deux fois seulement. Le Gothard-Pullman-Express, qui circulait pendant cinq mois et demi entre Bâle-Zurich et Milan (dép. de Bâle à 14 h. 30 et de Zurich à 15 h. 37; dép. de Milan à 9 h. 15) circulera à titre d'essai pendant toute l'année.

## Recettes pratiques

**Le goûter de bébé**. — La recette en est donnée par le maître Escoffier. On peut en tirer parti aussi dans les hôtels. Une banane mûre à point écrasée avec une fourchette et étendue sur une tartine de pain beurré constitue un des meilleurs goûters pour les petits enfants. On peut aussi faire cuire la banane. Dans ce cas, pour un bébé, choisir une bonne banane, l'émincer, la mettre dans une petite casserole avec une cuillerée à café de beurre fraîche, une pincée de sucre et une cuillerée d'eau. Couvrir la casserole et cuire à petit feu pendant six à huit minutes. Retirer la casserole hors du feu, broyer la banane avec une cuillerée en bois ou simplement l'écraser avec une fourchette. La banane ainsi préparée est un aliment très sain et très nutritif. Un ou deux biscuits à la cuiller et une tasse de bon lait complèteront merveilleusement ce petit goûter enfantin.

